Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_332-DE

DC_2026_332

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 NOVEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 5 pouvoirs) : 0	L'an deux mille vingt six, le cinq novembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 30/10/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, François GERARD - GENNES SUR SEICHE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Alexandra GOUSSET - , Frédéric LEJAS - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Anne-Marie MORLIER - MOULINS, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Yves COLAS - MOUTIERS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Paul LAPAUSE - VITRE, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Elisabeth BRUN donne pouvoir à Teddy REGNIER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Paul LAPAUSE, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT, Anne BRIDEL donne pouvoir à Carine GERMOND

Etaient absents :
Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Hubert DESBLES, Michel ERRARD, Marie-Christine MORICE, Laurent FESSELIER, Joël TRAVERS, Jean-Yves LEBLANC, Frédéric MARTIN, Vincent SINOQUET, Laurence DELAUNAY, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_332-DE

DC_2026_332

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 NOVEMBRE 2026

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération en date du 26 octobre 2026 dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil d'Agglomération

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2026_096 du Conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative à l'élection des membres du Bureau d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2026_098 du Conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération du 26 octobre 2026 :

DB_2026_042 : Approbation du procès-verbal de la séance du bureau d'agglomération du 7 septembre 2026

Les membres du bureau d'agglomération approuvent le procès-verbal de la séance du bureau d'agglomération du 7 septembre 2026.

DB_2026_043 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés ayant formulé une demande d'aide financière pour accompagner les projets des artisans et commerçants :

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Activité	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (0%, 30% ou 50%)	Reste à charge pour Vitré Communauté
MOMA	Restaurant	Vitré	Investissement dans du matériel du fond de commerce	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	5 100,00 €	1 530,00 €	*3 570,00 €*
SNC MART	Bar, tabac, pmu, fdj, presse	Val d'Izé	Rachat du matériel du fond de commerce	30 050,00 €	29 350,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	3 750,00 €	*3 750,00 €*
SARL ATELIER TORI	Menuiserie, ébénisterie	Balazé	Achat de matériel nécessaire au développement de l'activité	19 090,00 €	19 090,00 €	19 090,00 €	5 727,00 €	2 863,50 €	*2 863,50 €*
CROZE PINTO	Boulangerie, patisserie	Vitré	Achat matériel nécessaire au développement de l'activité	31 094,00 €	31 094,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	2 250,00 €	5 250,00 €
LS CHAUFFAGE	Maintenance et travaux de chauffage	Bais	Achat matériel d'équipement nécessaire à l'activité	6 478,00 €	6 478,00 €	6 478,00 €	1 943,50 €	971,75 €	971,75 €

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_332-DE

DC_2026_332

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DB_2026_044 : Association LE FIVE : versement d'une subvention pour l'année 2026
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :
- D'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2026 ;
- D'autoriser le président à verser ladite subvention.

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_045 : Subvention 2026 : Association Partage Entreaide Vitréais
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :
- D'accorder une contribution financière à l'association Partage Entraide Vitréais à hauteur de de 20 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_046 : Subvention 2026_Versement au profit de l'association Cin'Evasion dans le cadre de sa programmation artistique et culturelle auprès des scolaires
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :
- D'octroyer, dans le cadre de la politique de rayonnement culturel de Vitré Communauté, une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Cin'Evasion pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention.

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_047 : Subvention 2026_Versement au profit de l'association cinématographique Le Vendelais dans le cadre de sa programmation artistique et culturelle auprès des scolaires.
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :
- D'octroyer, dans le cadre de la politique de rayonnement culturel de Vitré Communauté, une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Le Vendelais pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention.

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_048 : Subvention 2026_Versement au profit de l'association cinématographique Étoile Cinéma dans le cadre de sa programmation artistique et culturelle auprès des scolaires.
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :
- D'octroyer, dans le cadre de la politique de rayonnement culturel de Vitré Communauté, une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Étoile Cinéma pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention.

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_049 : Subvention 2026_ Versement au profit de l'association Farm & Village dans le cadre de son festival.
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :
- D'octroyer, dans le cadre de la politique de rayonnement culturel de Vitré Communauté, une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Farm & Village pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention.

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_050 : PLH n°3 : attribution de subventions aux ménages primo-accédants - achat d'un logement ancien avec travaux de rénovation énergétique
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_332-DE

DC_2026_332

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- De valider l'attribution des subventions aux ménages primo-accédants désignés ci-dessous, dans le cadre de leur projet d'acquisition d'un logement ancien avec travaux de rénovation énergétique ;
- D'autoriser le versement des subventions à réception des justificatifs ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Nom-Prénom	Commune	Nature du projet	Montant de la subvention
PIQUET Sébastien	La Guerche-de-Bretagne	Travaux de chauffage, isolation, menuiseries	2 500 €
AUBIN Kilian et COQUEMONT Alycia	Taillis	Travaux de chauffage	5 000 €
DIROU Paul et Marie-Liesse	Vitré	Travaux de chauffage et isolation	2 000 €
BETAUD Benjamin et Flora	St Jean-sur-Vilaine	Travaux de chauffage, isolation, menuiseries	4 000 €

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_051 : PLH n°3 : attribution de subventions aux ménages primo-accédants - achat d'un logement neuf ou ancien sans travaux
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :
- De valider l'attribution des subventions aux ménages primo-accédants désignés ci-dessous, dans le cadre de leur projet d'acquisition d'un logement neuf ou sans travaux ;
- D'autoriser le versement des subventions à réception des justificatifs ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Nom-Prénom	Commune	Nature du projet	Montant de la subvention
NIJENHUIS Vincent	Vitré	Prêt Social Location-Accession	3 000 euros
TULOTTA Ludovic et LE MASSON Audrey	Vitré	Prêt Social Location-Accession	3 000 euros
HERAULT Virginie	Vitré	Accession ancien sans travaux	2 000 euros
MOREAU Laëtitia	Châteaubourg	Prêt Social Location-Accession	4 000 euros
VILLARD Olivier	Erbrée	Terrain à bâtir	3 000 euros
ROBIN Héloise	Vitré	Prêt Social Location-Accession	3 000 euros
SOYER Bruno	Vitré	Prêt Social Location-Accession	3 000 euros
RODIN Elie et MONLOUIS-BONHEUR Taïko	Mecé	Terrain à bâtir	4 000 euros
MARAIS Martin	Saint Didier	Terrain à bâtir	4 000 euros
LEGENDRE Carine	Vitré	Accession ancien sans travaux	3 000 euros
PENDANT Philippe PARANT Megan	Torcé	Terrain à bâtir	3 000 euros
PERCHE Elise	Saint Didier	Terrain à bâtir	3 000 euros

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_052 : PLH n°3 : attribution de subventions aux propriétaires occupants engagés dans la rénovation de leur logement situé dans les OPAH et ORT
Il est proposé aux membres du bureau d'agglomération :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_332-DE

DC_2026_332

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- De valider l'attribution des subventions au ménage propriétaire occupant désigné ci-dessous, dans le cadre de son projet de rénovation d'un logement ancien situé dans le périmètre de l'OPAH/ORT de Vitré ;
- D'autoriser le versement des subventions à réception des justificatifs ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Nom-Prénom	Commune	Nature du projet	Montant de la subvention
GERAUD Céline	Vitré	Rénovation secteur OPAH/ORT	6 000 €

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_053 : PLH n°3 : attribution d'une subvention à la commune de Saint-Aubin-des-Landes au titre de la rénovation du parc de logements locatif des communes et de leur Centre Communal d'Action Sociale selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		**Recettes**		
Bureau d'étude Gremmsol	1 410,00 €	Vitré Communauté / PLH	1 128,00 €	80 %
		Autofinancement	282,00 €	20 %
Total	1 410,00 €	Total	1 410,00 €	

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_054 : PLH n°3 : attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Vitré au titre de la rénovation de son parc de logements locatif selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		**Recettes**		
1, rue du Val Cantache (Maison T2)	500,00 €	Vitré Communauté / PLH	400,00 €	80 %
		Autofinancement	100,00 €	20 %
8, ruelle des buttes d'Amour (Maison T3)	536,67 €	Vitré Communauté / PLH	429,34 €	80 %
		Autofinancement	107,33 €	20 %
21, Les Landes (Maison T2)	500,00 €	Vitré Communauté / PLH	400,00 €	80 %
		Autofinancement	100,00 €	20 %
9, rue St Louis (Appartement T4)	750,00 €	Vitré Communauté / PLH	600,00 €	80 %
		Autofinancement	150,00 €	20 %
Total	2 286,67 €	**Total subventions Vitré Communauté**	**1 829,34 €**	

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_055 : PLH n°3 : attribution d'une subvention à la commune de Domagné au titre de la rénovation du parc de logements locatif des communes et de leur Centre Communal d'Action Sociale selon le plan de financement suivant :

AUDIT ÉNERGÉTIQUE				
Dépenses HT		**Recettes**		
Bureau d'étude Gremmsol	750,00 €	Vitré Communauté / PLH	600,00 €	80 %

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20261109-DC_2026_332-DE

DC_2026_332

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

		Autofinancement	150,00 €	20 %
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE				
Travaux	65 070,36 € HT	Vitré Communauté / PLH	5 000 €	6,85 %
Dont travaux énergétiques	*19 195,51 € HT*	Département – Ambitions Communes	22 250 €	30,50 %
Maîtrise d'œuvre	7 890,00 € HT	Autofinancement	45 710,36 €	62,65 %
Total	72 960,36 € HT	Total	72 960,36 €	

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_056 : PLH n°3 : attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Domalain au titre de la rénovation de son parc de logements locatif selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		**Recettes**		
2 audits énergétiques Gremmsol	1 500,00 €	Vitré Communauté / PLH	1200,00 €	80 %
		Autofinancement	300,00 €	20 %

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_057 : PLH n°3 : attribution d'une subvention à la commune de Domalain au titre de la rénovation de son parc de logements locatif selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		**Recettes**		
audit énergétique Collectif de 3 appartements Gremmsol	2 490,00 €	Vitré Communauté / PLH	1 992,00 €	80 %
		Autofinancement	498,00 €	20 %

Les membres du bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
9 nov. 2026

La Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du TAGV
12 nov. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.